CONTRAT DE PRELEVEMENT 2025/2026

1- Dispositions générales

Les familles optant pour le prélèvement automatique doivent compléter et fournir les documents suivants :

- Un relevé d'identité bancaire (attention : prélèvement effectué sur un seul compte bancaire, exception faite des familles séparées) ;
- Le présent contrat, à renouveler tous les ans lors de la réinscription ;
- Le mandat de prélèvement à signer en Mairie ou à renvoyer par mail à espacefamilles@mouvaux.fr

2- Choix de la mise en place du prélévement automatique

☐ pause méridienne ☐ accueil périscolaire ☐ mercredi récréatif et garderie
☐ accueil de loisirs et garderie ☐ transport piscine ☐ classe de neige (CM2)

Attention : la validation du prélèvement automatique ne vaut pas inscription où réservation

En cas de payeur différent du responsable de la garde de l'enfant ou de prise en charge des paiements par un tiers, merci de fournir avec ce document une attestation signée où figurent tous les services pris en charge par le payeur (document disponible en mairie et sur le site de la commune).

3- Facturation – Régularisation/Rectificatif/Impayé

Se référer au règlement intérieur (dispositions administratives et financières)
Merci de joindre un RIB, en cas de changement ou de nouvelle inscription

A le Signature du responsable légal